

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité * Travail * Progrès

DECRET N° 99 - 51 DU 9 Avril 1999 portant transfert de l'ensemble des actifs pétroliers et des droits directs et indirects, de quelque nature que ce soit, détenus initialement par la société Hydro-Congo, dans toutes les activités relatives à la recherche, à l'exploitation, au traitement et à la transformation des hydrocarbures et des substances dérivées ou connexes.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'Acte Fondamental;

Vu l'ordonnance n° 14-73 du 4 juin 1973 portant création de la société nationale de recherche et d'exploitation pétrolière Hydro-Congo;

Vu la loi n° 1-98 du 23 avril 1998 portant création de la société nationale des pétroles du Congo;

Vu le décret n° 454-98 du 8 décembre 1998 portant approbation des statuts de la société nationale des pétroles du Congo; '.

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement.

En Conseil des ministres,

DECRETE:

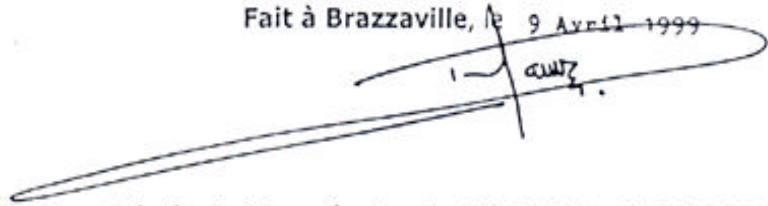
Article premier : Sont transférés à la société nationale des pétroles du Congo l'ensemble des actifs pétroliers et des droits directs et indirects, de quelque nature que ce soit, détenus initialement par la société Hydro-Congo, dans toutes les activités relatives à la recherche, à l'exploitation, au traitement et à la transformation des hydrocarbures et des substances dérivées ou connexes.

Article 2 : Les actifs pétroliers spécifiés à l'article premier ci-dessus comprennent:

- les titres miniers ;
- les Intérêts, les droits et participations de la société Hydro-Congo dans les permis et associations de recherche et d'exploitation des hydrocarbures où - Hydro-Congo est partenaire ou partie prenante;
- les droits et les actions de la société Hydro-Congo dans la Congolaise de Raffinage CORAF.

Article 3 - Sont et demeurent abrogées toutes dispositions antérieures et contraires à celles du présent décret qui sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 9 Avril 1999

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Sassou', written over the date and location text.

Général d'Armée Denis SASSOU – NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre des hydrocarbures,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Baptiste Tati Loutard', written in a cursive style.

Jean-Baptiste TATI LOUTARD.-